

Mise à jour de l'aire de présence détectée du Lynx boréal (*Lynx lynx*) en France

L'évaluation de l'état de conservation de la population de Lynx boréal en France est réalisée au travers du suivi de son aire de distribution. Le protocole employé mesure l'étendue minimale de cette surface. En outre, l'analyse des données par la méthode dite des biennales chevauchantes permet de cartographier la présence détectée en distinguant des zones de présence régulière et des zones de présence irrégulière. Cette évaluation de l'aire de distribution est réalisée annuellement afin de suivre les tendances d'évolution au cours du temps. Exceptionnellement, cette évaluation porte sur les deux saisons biologiques 2019 et 2020 en raison de retard accumulé dans le traitement des données. Les cartes produites et présentées ci-dessous sont consultables sur le

site ministériel suivant : <http://carmen.carmencarto.fr/38/Lynx.map>

Ce bilan repose sur l'analyse des données collectées par le réseau au cours des deux dernières biennales, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018 et du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020. Au total, ce sont respectivement 1 115 et 1 841 indices qui ont été retenus au cours de ces périodes successives, selon la méthode de suivi actuellement en vigueur. L'explication de la méthodologie employée, également appliquée pour le suivi du loup, est décrite dans le Magazine Faune Sauvage N°299 téléchargeable ici : https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/RevueFS/FauneSauvage299_2013_complet.pdf

L'aire de répartition du lynx est en augmentation ces dernières années

La superficie de présence régulière du Lynx à l'échelle nationale est en augmentation ces deux dernières années, elle totalise 10 800 km² à l'issue du bilan 2020. Pour l'année 2019, on note une progression de 14 % de la superficie occupée durablement par le Lynx par rapport à 2018, puis une augmentation de 7 % en 2020 par rapport à 2019. Ainsi en 2020, l'aire de présence régulière est de 8 600 km² pour le massif jurassien, 1 500 km² pour les Alpes et 700 km² pour le massif vosgien (Jura alsacien compris). Notons que la présence régulière de l'espèce peut traduire la présence d'individus socialement établis qui peuvent participer à la reproduction alors que les données en présence irrégulière

ne le permettent pas. Le statut de conservation est essentiellement évalué à travers de l'étude de l'aire de présence régulière de l'espèce.

Au niveau national, il s'agit de la superficie la plus importante enregistrée depuis le début du suivi de l'espèce en France initié en 1982. Cette augmentation témoigne de la consolidation progressive de la population du plus grand félinid sauvage d'Europe, la situation étant néanmoins fortement contrastée entre les massifs jurassien, alpin et vosgien.

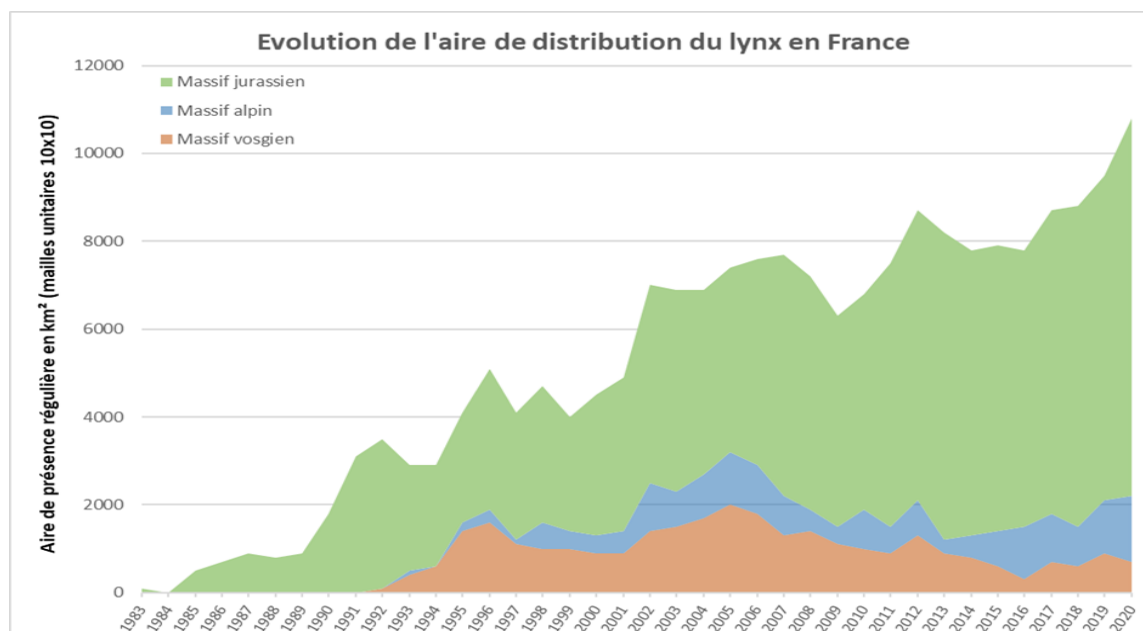


Figure 1 : Evolution des superficies (km²) de présence régulière du Lynx dans les différents massifs français de présence de l'espèce.

Le Jura conforte son statut de principal noyau de la population française

L'aire de présence régulière du massif jurassien pour 2019 et 2020 représente toujours près de 80 % de l'aire de présence régulière totale de l'espèce en France. Elle est en augmentation, passant de 7 300 km² en 2018, à 7 900 km² en 2019 puis 8 600 km² en 2020.

On note par ailleurs une participation croissante des correspondants au déploiement du dispositif de pièges-photographiques sur ce massif dans le cadre du suivi du loup. Plusieurs mailles, qui étaient en présence irrégulière dans l'Ain, le Doubs et le Jura passent en présence régulière en 2019 et en 2020, attestant du développement de la population de Lynx vers l'ouest et vers le sud de ce massif. Au total, ce sont trois mailles supplémentaires qui sont constatées dans chacun de ces départements en 2019 par rapport à 2018. Parmi les nouvelles mailles, deux dans le Doubs et une dans le Jura ont été validées. Entre 2019 et 2020, on constate la progression de deux mailles supplémentaires dans le Doubs et une augmentation de l'aire de présence de 400 km² dans le Jura et dans l'Ain. A

noter qu'en Côte d'Or, une maille est passée de présence irrégulière à régulière en 2020 (ces entités, ainsi que celles de Saône-et-Loire, sont rattachées au massif jurassien).

Par ailleurs, deux faits marquants sont à relever pour la région Bourgogne Franche Comté. Tout d'abord, la première preuve officielle de la présence du Lynx en Côte d'Or, avec la découverte d'un cadavre de mâle sub-adulte percuté par un camion sur l'A38 en septembre 2018. Ensuite, un premier cas documenté d'un jeune vraisemblablement né début octobre, alors que les naissances ont généralement lieu entre les mois de mai et juin. Cet animal âgé que de 6 à 8 semaines, retrouvé mort dans le Jura, des suites d'une pathologie en novembre 2019 constitue un cas atypique. Parmi les différentes hypothèses biologiques, nous envisageons la première reproduction tardive d'une jeune femelle. Ce phénomène n'avait encore jamais été documenté en France.

Une présence très fragile qui se renforce timidement dans les Vosges, notamment grâce au programme de réintroduction dans le Palatinat

L'aire de présence régulière du lynx dans le massif vosgien ne progresse quasiment pas et reste encore très morcelée. Avec seulement 500 km² en présence régulière (augmentation de 5% par rapport à 2018), il faut donc retenir une quasi stabilité de la présence de l'espèce sur ce massif.

Au bilan 2019, la présence régulière de l'espèce est en légère progression dans le Grand Est. Elle repose sur quelques individus résidents dans les Hautes Vosges et dans le Jura alsacien.

Au bilan 2020, la présence régulière se conforte légèrement sur ce massif en particulier avec de nouvelles détections récurrentes dans les Vosges du Nord (3 mailles concernées), dans la zone frontalière avec l'Allemagne. Nous pouvons relier ces observations au programme LIFE de réintroduction du Lynx dans le massif du Palatinat (Allemagne). En effet, depuis la fin de l'hiver 2019, des individus en provenance du Palatinat, dont certains sont suivis par collier GPS, sont régulièrement détectés dans les Vosges. Certains paraissent très mobiles alors que d'autres semblent en cours d'installation, la situation est de fait très évolutive. Les derniers adultes relâchés dans le Palatinat au printemps 2020 étant à présent fixés sur un territoire, la dynamique de colonisation du massif des Vosges repose

désormais sur l'éventuelle dispersion de jeunes (nés ou à naître) en direction de ce massif et de possibles reproductions. Les conséquences de ce renforcement réalisé outre Rhin devront être mesurées sur le long terme.

En revanche on constate une diminution du nombre de mailles en présence régulière dans le Jura alsacien. Il conviendra de suivre la pression d'observation sur ce secteur et l'ajuster si nécessaire.



Photo 1 : Individu GAUPA—Vosges du Nord © réseau

Cette légère augmentation du nombre d'indices est encourageante faisant suite à une période extrêmement critique pour l'avenir de l'espèce sur le massif. Néanmoins cette amélioration de la situation de l'espèce dans les Vosges, à la faveur des réintroductions dans le Palatinat et de dispersions

aléatoires en provenance du Jura, est lente et progressive. Cette situation reste pour l'heure très fragile, notamment en raison du très faible nombre de femelles (une seule connue actuellement pour une dizaine d'individus détectés).

Une augmentation de l'aire de présence dans les Alpes qui se confirme

L'aire de présence régulière dans les Alpes du nord est en augmentation depuis le dernier bilan, passant de 900 km² en 2018 (soit 10% de l'aire de présence régulière totale) à 1 400 km² en 2019 puis 1 500 km² en 2020 (soit 14% de l'aire de présence régulière totale).

Au bilan 2020, une continuité de présence régulière se dessine entre le massif alpin et le massif jurassien via la Chartreuse. Le basculement des mailles en présence irrégulière vers une présence régulière s'explique par des détections récurrentes d'individus sur ce corridor écologique. Ce diagnostic, encourageant pour l'espèce, est confirmé par l'investissement marqué des correspondants et coordinateurs locaux dans la prospection à l'image du suivi intensif porté à l'échelle locale : <https://professionnels.ofb.fr/index.php/fr/article/massif-chartreuse-charniere-connexion-populations-lynx-jurassienne-alpine>

En dehors de ce secteur allant du Vuache jusqu'en Chartreuse, la présence de l'espèce reste fragile et

occasionnelle. En Haute-Savoie, où la majorité des mailles est maintenant en présence irrégulière, deux nouvelles mailles sont identifiées dans la vallée de Chamonix et une au nord du massif des Voirons. Dans le massif des Bauges, une maille seulement (au sud) est en présence régulière alors que les quatre autres mailles demeurent en présence irrégulière. Les reproductions restent rares et seul le massif des Bauges enregistre un tel événement pour la première fois en 2020.

La timide colonisation des massifs préalpins continue de se produire, via le massif jurassien principalement. Par ailleurs, la connexion avec la population suisse constitue un sujet d'intérêt à surveiller. L'identification des corridors de communication entre les noyaux de population constitue un sujet d'investigation prioritaire pour l'OFB.

A l'instar de ce que l'on constate dans les Vosges, l'installation pérenne de l'espèce reste dépendante de la présence de femelles résidentes sur les massifs.

Toujours quelques cas de détection ponctuelle en dehors de l'aire de présence régulière

En dehors des massifs historiques, quelques mailles en présence irrégulière sont ponctuellement identifiées par le réseau. En principe, ces données pourraient indiquer de possibles présences fortuites au-delà de l'aire de présence connue de l'espèce. Néanmoins, ces informations reposent le plus souvent sur des observations visuelles sans image associée dont certaines peuvent se révéler être des « faux positifs » (c'est-à-dire un indice de présence pouvant être retenu à tort par défaut d'élément discriminant vérifiable).

En région Provence Alpes Côte d'Azur, deux observations visuelles faites par des particuliers ont été signalées et retenues dans la mesure où dans chaque cas la description donnée par le témoin était suffisamment précise : une dans les Hautes-Alpes et l'autre dans les Alpes de Haute-Provence. Malgré des investigations sur le terrain, nos services n'ont cependant pas trouvé d'indices qui permettraient d'attester formellement la présence du Lynx.

Chaque année, des suspicions d'indices nous remontent, ce qui témoigne de la vigilance des observateurs sur certains secteurs à surveiller. Cependant, la plupart de ces indices ne peuvent pas être retenus : soit parce que les critères décrits n'orientent pas vers un Lynx, soit parce que l'observation n'est pas assez détaillée pour pouvoir être vérifiée et validée. Ces indices de présence occasionnels, peu documentés, et éloignés des noyaux de présence régulière peuvent servir de sentinelles pour le suivi de l'espèce à large échelle.

Néanmoins, seule la détection récurrente d'indices robustes tels qu'une observation avec image ou une trace avec mesures permet de statuer de manière indiscutable sur la présence avérée de l'espèce dans un nouveau secteur.

Aire de présence en France en 2019 et 2020

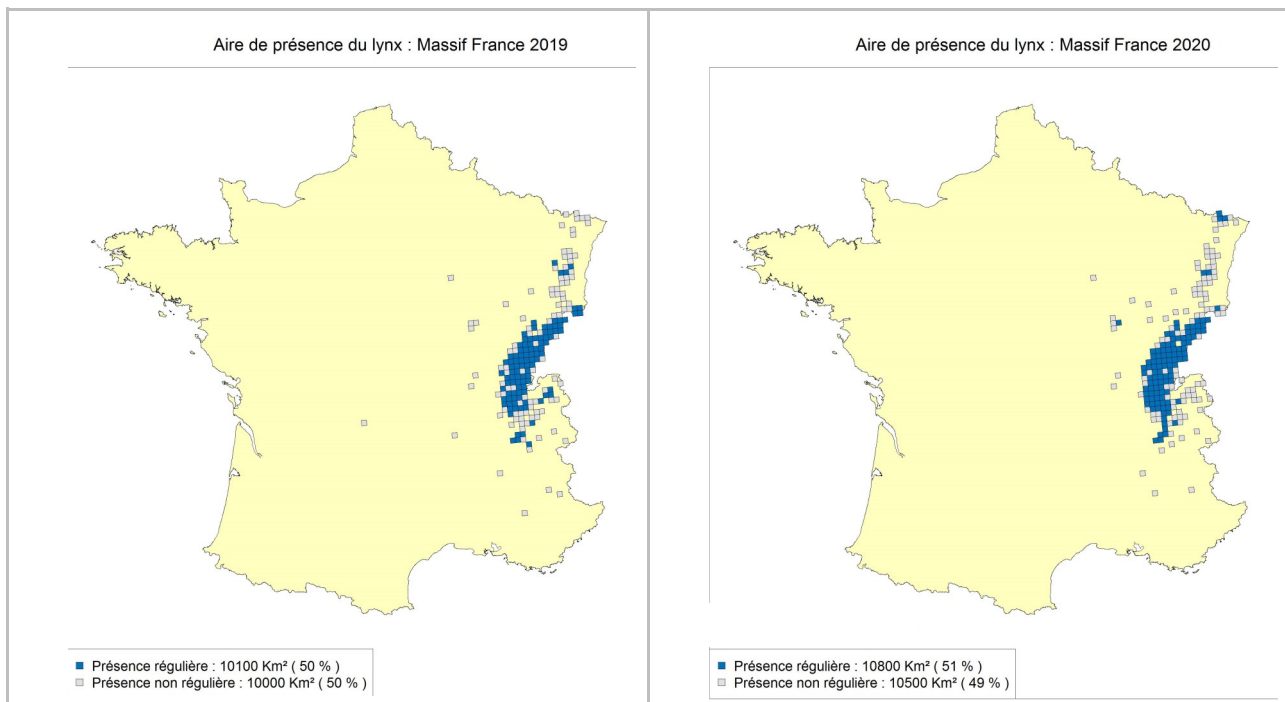


Figure 2 : Distribution du Lynx en France en 2019 et 2020, représentée selon des mailles élémentaires de 10x10 km (grille standardisée de 100 km² de l'Agence Européenne de l'Environnement)

Note : Les données collectées et analysées permettent de réaliser le bilan de détection de présence de l'espèce. Si le fait de trouver un indice indique que l'espèce est présente, en revanche ne pas en trouver n'assure pas pour autant de son absence. Cette carte représente donc la détection géographique minimale de l'espèce sur le territoire en distinguant les mailles de présence régulière ou occasionnelle.

Une situation encourageante mais qui reste à surveiller

Bien que la population de Lynx apparaisse en augmentation à l'échelle nationale, la situation de l'espèce demeure néanmoins très contrastée selon les massifs. La France a la spécificité d'héberger des noyaux transfrontaliers de population de lynx. L'échelle de la métapopulation est donc primordiale pour assurer, à terme, la viabilité de l'espèce. Le noyau jurassien constitue le socle de cette population. Les tendances observées dans les Vosges et les Alpes doivent éveiller toute notre vigilance. L'installation des quelques individus issus du programme de réintroduction initié en Allemagne devra notamment être suivie avec attention dans la mesure où l'avenir de l'espèce dans le Grand Est en dépend.

Il est donc essentiel de poursuivre le suivi de l'aire de présence et d'identifier les menaces et facteurs limitant la colonisation et l'installation de l'espèce sur de nouveaux territoires afin d'orienter les mesures de conservation pour assurer la pérennité de ce félin. L'impact des infrastructures terrestres de transport sur la survie des individus et les

échanges d'individus entre massifs sont déterminants.

A ce titre, la réduction du risque de collisions routières et l'amélioration de la connectivité entre les massifs demeurent parmi les principaux enjeux pour la conservation durable de l'espèce, sans toutefois occulter l'importance d'autres facteurs identifiés par le travail préparatoire au PNA en faveur du Lynx boréal : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/plan-national-d-actions-en-faveur-du-lynx-a8019.html>

Les membres du réseau doivent rester mobilisés pour suivre l'évolution de cette population et favoriser l'émergence d'actions en faveur de sa conservation. Les résultats des suivis menés par le réseau alimenteront les travaux qui se tiendront dans les années à venir dans le cadre de la mise en œuvre du PNA.

Ce bilan résulte du travail de l'ensemble des correspondants qui s'impliquent pour la connaissance du Lynx en France et participent ainsi à sa préservation. Qu'ils soient sincèrement remerciés pour leur œuvre assidue.